

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Les organisateurs

Les rencontres du court-métrage sont organisées par la ville de Brive, place Jean Charbonnel 19100 Brive-la-Gaillarde.

Article 2 : Les objectifs

Cet événement a pour objectifs de promouvoir la poésie au travers d'œuvres cinématographiques. Il se présente sous la forme d'un événement festif, le 10 novembre 2023 à 18H à Brive (lieu de diffusion communiqué en même temps que la sélection), autour d'une rencontre de courts-métrages.

Article 3 : Les participants

Ce concours s'adresse à tout amateur (individuel ou as -sociation) sans condition d'âge. Le court-métrage peut être une œuvre individuelle, de groupe ou de classe. Attention : s'il est sélectionné, le réalisateur s'engage à être présent (ou représenté) lors de l'événement le 10 novembre 2023 à Brive.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription disponible sur le site internet de la Foire du Livre : foiredulivredebrive.net

L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

Article 4 : Les court-métrages

Le thème : Les œuvres inscrites doivent être créées à partir d'un poème ou d'extraits proposés parmi le florilège de poèmes de Paul Valéry. (Fichier joint avec la fiche d'inscription).

Aucun genre privilégié (fiction, docu, clip musical, expérimental, animation ...)

La durée : le court-métrage réalisé ne doit pas dépasser 5 minutes, générique compris.

Droit à l'image : en participant, le(s) réalisateur(s) s'engage(nt) à respecter la réglementation sur le droit à l'image.

Concours amateur : le court-métrage proposé ne doit pas posséder de visa d'exploitation.

Article 5 : Modalités d'envoi

Le court-métrage devra être présenté sous forme d'un fichier numérique de bonne définition (en vue de la projection sur grand écran), accompagné impérativement de la fiche d'inscription.

L'envoi du court-métrage et de la fiche d'inscription doit se faire au plus tard le 15 octobre 2023, de préférence par internet à l'adresse mail : jennifer.bresssan@brive.fr

Article 6 : Le jury, la sélection

Le jury sera composé de professionnels de l'image, de membres de la Foire du Livre et de son organisation ainsi que de l'Académie Mallarmé.

Ce jury procédera à une sélection des courts-métrages parmi les œuvres envoyées. Les critères de sélection sont : le point de vue personnel et original, la part de créativité et l'émotion suscitée. L'organisation se réserve le droit d'écarter les courts-métrages dont le propos ne serait pas conformes au respect de la diversité des opinions (prosélytisme, sectarisme...).

Le jury statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Article 7 : Résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux réalisateurs au plus tard fin octobre. Comme il est précisé dans l'article 3 de ce règlement, le(s) réalisateur(s) dont le film est sélectionné, ou un représentant, s'engage(nt) à être présent(s) lors de la rencontre du 10 novembre 2023.

Article 8 : Droits

Les ayants droits des films donnent leur accord à titre gracieux pour la projection en public de leur œuvre, ainsi que toute autre utilisation dans le cadre de l'organisation et la promotion de la Foire du Livre de Brive.

Article 9 : La rencontre, la projection et les prix

Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une projection à Brive le 10 novembre 2023. Au terme de cette projection, plusieurs prix seront décernés, dont le trophée du jury, le trophée du public et des mentions.